



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Action pour permettre l'entrée d'Israël dans la Francophonie

Question écrite n° 13783

Texte de la question

M. Meyer Habib interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les actions que compte engager le Gouvernement pour permettre l'entrée de l'État d'Israël dans l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). En effet, le pays compte près de 800 000 Francophones, dont 170 000 Français. S'y déploie une vie culturelle française d'une grande vitalité, animée par un réseau puissant d'instituts français et d'associations. Le 5 juin 2018, le Président de la République a appelé, lors de son allocution à la soirée de lancement de la Saison croisée France-Israël, à « une francophonie plus forte encore en Israël, [...] plus organisée au service de notre partenariat et de notre amitié ». Pourtant, Israël reste à ce jour au ban de l'Organisation internationale de la francophonie, où une petite poignée d'États clairement identifiés orchestrent son *boycott*. L'Organisation internationale de la francophonie compte à ce jour 84 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs. Si l'étendue de la famille francophone est une source de fierté pour nos compatriotes et si tout pays qui en exprime le souhait doit y trouver sa place, il semble inconcevable que des pays, comme le Qatar ou la Guinée équatoriale, où la francophonie est insignifiante, puissent y siéger mais pas Israël ! Par-delà la procédure existante de décision à l'unanimité, la France a les ressources pour réaliser ce geste d'ouverture particulièrement fort, comme en témoigne le succès de la récente campagne française pour faire élire Madame Louise Mushikiwabo secrétaire générale de l'Organisation. Le ministre doit prendre en compte que, par-delà l'Europe, l'entrée d'Israël dans l'OIF pourrait bénéficier de l'appui de nombreux États africains et latino-américains, dont beaucoup ont lancé des programmes de coopération ambitieux avec l'État d'Israël dans une diversité de domaines. Du reste, l'entrée d'Israël dans l'OIF permettrait sans aucun doute de jeter des ponts de dialogue entre Francophones israéliens et du monde arabe pour le plus grand bénéfice de la paix et des peuples. Aussi, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour faciliter une candidature d'Israël à l'Organisation internationale de la francophonie.

Texte de la réponse

Les liens entre Israël et la Francophonie existent en effet de longue date. D'après l'observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en 2018, 6 % de la population d'Israël serait francophone, soit plus de 500 000 personnes. Le réseau culturel français y est également particulièrement présent et actif. La France ne peut que se réjouir de ce lien et de la volonté d'Israël de favoriser le développement de l'usage du français et d'avoir des relations suivies avec les opérateurs de la Francophonie. Cependant, seul l'État d'Israël est qualifié pour, s'il le souhaite, déposer et défendre sa candidature à l'Organisation internationale de la Francophonie. Il ne revient donc pas au gouvernement français d'engager des démarches dans ce sens. Les procédures qui ont permis à l'OIF de compter aujourd'hui 88 membres sont clairement définies dans ses textes fondamentaux et notamment dans les statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13783

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 octobre 2018](#), page 9629

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11459